

payée à 4. pour cent par le Roi, qui fait les fonds nécessaires.

Le reste des Articles concerne la maniere dont se fera la regie, & dont on tiendra les livres pour prévenir tous les abus qui pourroient se glisser.

Le Bureau pour les souscriptions est ouvert à l'Hôtel de la Banque Generale, rue S. Avoye à Paris.

*On équipe
des Vais-
seaux pour
envoyer à la
nouvelle
Colonie du
Canada.*

VI. Peu de gens se sont empressés jusqu'ici à profiter des grâces que la Cour veut bien accorder par ces quatre Edits, ce qui fait qu'il ne s'est encore vendu aucune partie des petits Domaines, & que presque personne ne s'est présentée pour aquerir des rentes viagères, ni tenter le sort de la Lotterie: en effet il semble que tant qu'on ne fera circuler que du papier, la confiance ne se rétablira pas, & que le seul moyen de faire valoir de pareils expédiens, aussi bien que ceux qu'on mettra dorénavant en usage, est de faire mouvoir l'argent comptant, d'en user de bonne foi avec les peuples, & de lever les im.ôts extraordinaires qui les surchargent. Cependant on travaille avec chaleur dans quelques Ports du Royaume à équiper les Vaisseaux destinés pour aller faire l'établissement de cette nouvelle Colonie, quoique le fond de la Banque soit encore fort mediocre, & que le nombre des Actionnaires soit très-petit.

*Emplois
donnés.*

*Le Duc de
Noailles.*

VII. Le Roi a accordé à Mr. le Duc de Noailles le Gouvernement & la Capitainerie de St. Germain en Laye, vacante par la mort de Mr. le Marquis de Mont-Chevreuil. Mr. de Bernage ci-devant Intendant de
Pi.